

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2025 DES APPELS À PROJET (AAP) DES SERVICES DE L'ÉTAT - LA RÉUNION

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
AAP FDVA 1 (Formation des bénévoles) et AAP FDVA 2 (Fonctionnement et innovation) - DRAJES		AAP Colos apprenantes - DRAJES	AAP Vacances culturelles - DAC	AAP Jeunesse "Pou nou rev un gayar société" - DRAJES					AAP Aide à la transmission, à l'action culturelle et territoriale, à la langue française et aux langues de France - DAC		
AAP DILCRAH - PREFECTURE		AAP Education, environnement et développement durable - DEAL			AAP "Viv lo livr" - DAC/DRAJES						AAP C'est mon patrimoine - DAC/PREFECTURE/DEETS
	AAP Le mois sans tabac- CGSS	AAP OVVV - DEETS			AAP Colos apprenantes - DRAJES	AAP Intégration des publics étrangers primo-arrivants - DEETS		AAP Colos apprenantes - DRAJES			AAP National Programme national pour l'alimentation - DAAF
	AAP Addictions - MILDECA/ARS/Région/Département/CGSS/DRAJES	AAP National ANS - DRAJES	AAP Régional Programme national pour l'alimentation - DAAF		AAP ACM jeunes et nature - DRAJES			AAP Plan départemental d'actions pour la sécurité routière - DEAL			AAP DILCRAH - PREFECTURE
AAP Quartiers d'été - DEETS		AAP Culture et santé - ARS							AAP Résidences d'artistes en territoire scolaire, AAP parcours artistiques à rayonnement territorial, AAP résidences de journalistes en territoire scolaire - DAC		AAP FIPD - PREFECTURE
AAP FIPD - PREFECTURE		AAP Développement du service civique - DRAJES									
		AAP Plan 5000 équipements, génération 2024 et AAP Equipements structurants et volet accessibilité - DRAJES/ANS crédits investissement									
		AAP Sport santé bien-être, AAP Emploi et professionnalisation, AAP J'apprends à nager, aisance aquatique, AAP Savoir rouler - DRAJES/ANS politiques publiques territoriales									
		AAP Pour le soutien d'actions de prévention en matière de nutrition et sport santé - DRAJES/Région/DAAF									
		AAP Subventions déconcentrées du Ministère des Outre-mer aux associations - PREFECTURE									
		AAP Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif - PREFECTURE/DRAJES/RECTORAT/DAC									

Où trouver les annonces des AAP ? Sur les sites internet et les réseaux sociaux des différents services de l'Etat :

PREFECTURE - www.reunion.gouv.fr

ARS - www.lareunion.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature

DAAF - www.daaf.reunion.agriculture.gouv.fr

DAC-www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-de-La-Reunion

DEAL- www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

DEETS- www.reunion.deets.gouv.fr

DRAJES- www.ac-reunion.fr/jeunesse-engagement-sports

ATTENTION : Ce calendrier est prévisionnel et propose à titre indicatif. Les périodes de lancement des appels à projet et des sont susceptibles d'être modifiées.

Qui peut m'accompagner ? Les associations peuvent être accompagnées gratuitement par le réseau Guid'Asso :

- dans le nord par la Ligue de l'enseignement, fédération départementale, 0262 94 48 40
- dans l'est par la Maison des associations de Saint-Benoit, 0262 41 34 04
- dans le sud par Roulé mon z'Avirons, 0262 45 49 38
- dans l'ouest par l'Office municipal des sports et de l'éducation populaire de Saint-Paul, 0262 45 91 96

Pour des informations complémentaires : contactez le délégué départemental à la vie associative Benoît MOREL, benoit.morel7@ac-reunion.fr

DEAL : AAP "Face aux risques agissons" et agréments « protection de l'environnement »
DRAJES : Labellisation "Information jeunesse", agréments "jeunesse et éducation populaire" et postes FONJEP

SCANNEZ



Contactez votre structure Guid'Asso « Accompagnement généraliste »

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2025 DES APPELS À PROJET (AAP) DES SERVICES DE L'ÉTAT - LA RÉUNION

Qui peut répondre ? Toutes les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application, à jour de leurs obligations réglementaires de déclaration au répertoire national des associations (RNA) et ayant un numéro de SIRET.

Les associations éligibles doivent répondre aux conditions de droit commun d'agrément fixé par l'article 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :

- objet d'intérêt général,
- gouvernance démocratique,
- transparence financière.

Elles doivent par ailleurs souscrire au contrat d'engagement républicain et notamment respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'actions à visée communautariste ou sectaire.

Ne sont pas éligibles :

- les associations représentant un secteur professionnel (syndicats professionnels),
- les associations dites "para-administratives ou paramunicipales". Sont considérées comme telles, les associations dont les ressources budgétaires sont constituées pour l'essentiel de fonds publics (environ 75%) ou qui ne disposent pas d'une autonomie réelle de gestion par apport au pouvoir public qui les subventionne (représentation prépondérante des financeurs publics au sein des organes dirigeants, absence d'autonomie dans l'utilisation des ses moyens...)
- les associations défendant essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent.

Pour que le dossier soit complet, les associations doivent joindre à minima :

- le dernier rapport d'activité et le dernier rapport financier validés par l'assemblée générale,
- la liste des membres du conseil d'administration (ou autre instance précisée dans les statuts) à jour et déclarée au greffe des associations
- le bilan des actions financées sur l'appel à projet précédent

Qui gère ces différents appels à projet ? Les correspondants des différents services de l'état sont à votre écoute :

Préfecture de La Réunion, 0262 40 77 70

- Rosaire GRONDIN, référent Fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD), pref-fipd-projet@reunion.gouv.fr
- Ketsia REDON, référente FEBECS, ketsia.redon@reunion.gouv.fr
- Brian TOURRE, référent DILCRAH, MILDECA et subventions du Ministère des Outre-mer, brian.tourre@reunion.gouv.fr

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), 0262 48 13 21

- Julien CLAVANDIER, référent accueils collectifs de mineurs (ACM) et colos apprenantes, julien.clavandier@ac-reunion.fr
- Marine FRESNO-GAUDON, référente service civique, marine.fresno-gaudin@ac-reunion.fr
- Valérie GERMAIN-PAYET, référente jeunesse et information jeunesse, valerie.germain-payet@ac-reunion.fr
- Vincent HOAREAU, référent sport santé, vincent.hoareau@ac-reunion.fr
- Marion MARISY, référente j'apprends à nager, aisance aquatique et savoir rouler, marion.marisy@ac-reunion.fr
- Benoît MOREL, référent fonds de développement vie associative (FDVA 1 et 2), agréments JEP et postes FONJEP, benoit.morel7@ac-reunion.fr
- Elvire TEZA, référente emploi et professionnalisation, elvire.teza@ac-reunion.fr
- Romain VALDENNAIRE, référent Agence nationale du sport (ANS), crédit d'investissement, romain.valdenaire@ac-reunion.fr

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), 0262 94 07 07

- Tristan DEBIEN, référent intégration des publics étrangers primo-arrivants, tristan.debien@deets.gouv.fr
- Mathieu SALING, référent opération ville vie vacances (OVVV) et quartiers d'été, mathieu.saling@deets.gouv.fr

Direction des affaires culturelles (DAC), 0262 21 91 71

- Katia LELOUTRE, référente vi lo livr, katia.leloutre@culture.gouv.fr
- Nicolas STOJCIC, référent c'est mon patrimoine, vacances culturelles, résidences et parcours artistiques, nicolas.stojcic@culture.gouv.fr

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), 0262 40 26 26

- Remy BOUILLY, référent agrément protection de l'environnement, remy.bouilly@developpement-durable.fr
- Bernadette GRAVINA, référente éducation au développement durable, bernadette.gravina@developpement-durable.gouv.fr
- Marie-Claire MEVIZOU, référente sécurité routière, marie-claire.mevizou@developpement-durable.gouv.fr
- Sabine STAAL, référente risques naturels, sabine.staal@developpement-durable.gouv.fr

Agence régionale de santé (ARS), 0262 97 90 00

- Marie HAMON, référente culture et santé, marie.hamon@ars.sante.fr, ars-reunion-fir@ars.sante.fr

Direction de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts (DAAF), 0262 30 89 89

- Frédérique STEIN, référente programmes pour l'alimentation, frederique.stein@agriculture.gouv.fr

Caisse générale de sécurité sociale, 0262 40 33 40

- Fabienne DEURWEILHER, référente mois sans tabac, preventionsante@cgss.re

Pensez aussi à contacter les délégués du préfet en charge de la politique de la ville sur votre territoire :

- Ingrid CALTEAU, déléguée du préfet pour le Tampon et Saint-Joseph, ingrid.calteau@reunion.pref.gouv.fr
- Didier DURANTON, délégué du préfet de l'arrondissement est, didier.duranton@reunion.pref.gouv.fr
- Mikael GUEZELOT, délégué du préfet de l'arrondissement ouest, mikael.guezelot@reunion.pref.gouv.fr
- Laetitia LATCHOUMANE-QUOEURNAT, déléguée du préfet pour Saint-Pierre et Saint-Louis, laetitia.latchoumane-quoournat@reunion.gouv.fr
- Pascale MURAT, déléguée du préfet de l'arrondissement nord, pascale.murat@reunion.gouv.fr